

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2025 Commune de Villebois-les-Pins**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Villebois-les-Pins, se sont réunis à 17 heures 45mn, à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 17 mai 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : Jean-Claude GERMAIN, Bernard GIORDANO, Jennifer NORIS, Franck POREE, Marianne ROUX.

**Etait absente** : Stéphanie BOUSQUET.

Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 50.

M. GERMAIN Jean Claude est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil précédent du 28 décembre 2024.

La proposition de rajout d'un article à l'ordre du jour, (Décision Modificative) est acceptée à l'unanimité.

**1- Décision modificative :**

Le BP 2025 a été enregistré avec une anomalie, (dépassement de crédit budgétaire de 116€ au chapitre 014).

En conséquence il convient de régulariser par une DM :

Dépenses de fonctionnement / Chapitre 011 : -116.00€

Dépenses de fonctionnement / chapitre 14 : +116.00€

**2- Délibération sur l'usage abusif de l'article R111-2 concernant les demandes de dossiers d'urbanisme.**

Madame le maire présente au Conseil Municipal la méthode et la fiche ARS de classification de la qualité de l'eau de la commune. Cette fiche sert de base d'instruction au service d'urbanisme pour activer ou non l'article R111-2 du code de l'urbanisme.

La commune a fait le choix depuis des décennies de gérer en régie le réseau d'eau potable. Celui-ci est alimenté par la source naturelle Gachon et la municipalité a à cœur de préserver ce patrimoine commun.

Les enquêtes publiques réglementaires ont été effectuées (définition des périmètres de protection et règlements afférents) et la commune s'est engagée récemment dans une démarche de réalisation des schémas directeurs eau et assainissement.

Notre ressource en eau est largement suffisante et de qualité pour approvisionner l'ensemble de la population de Villebois.

Les analyses effectuées régulièrement attestent que notre eau est de bonne qualité mais pourtant la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont décidé de bloquer les demandes d'urbanisme (C.U. et Permis de construire) en se basant sur les résultats de notre fiche ARS.

Pour mémoire, 32 communes des Baronnies sont impactées par ces restrictions préfectorales alors que ce sont les communes les plus rurales et qui subissent le moins de pollutions chimiques ou de nanoparticules.

Outre les Baronnies, le Diois, le Vercors et le Pays de Dieulefit\_Bourdeaux sont également pénalisés par ces mesures.

Le Conseil Municipal ne laissera pas semer le doute auprès de nos concitoyens sur la richesse de notre eau et sur la bonne gestion de celle-ci.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de toute évidence d'une interprétation abusive de l'article R111-2 par l'état.
- Demande la mise en œuvre d'une vraie concertation avec la Préfecture, l'ARS et la DDT.
- Demande préalablement la suspension de l'usage abusif de l'article R111-2 pour l'instruction des demandes de dossiers d'urbanisme.
- Demande la solidarité de l'ensemble des communes des Baronnies et de la Drôme et demande à l'AMF26 d'intervenir de façon très forte auprès des instances compétentes.
- Autorise Madame le Maire à ester en justice si nécessaire.

### **3- Délibération concernant l'attribution à titre gratuit d'un barnum 3m x 3m par la Région Auvergne Rhône-Alpes :**

Le Conseil municipal dans son ensemble approuve la demande d'aide réalisée par Madame le Maire par voie dématérialisée auprès de la région AURA pour cette attribution d'un barnum réservée aux associations des communes de moins de 2000 habitants.

### **4- Projet de passage du Rallye Monte Carlo sur notre commune en Janvier 2026 :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer l'autorisation de passage du 94eme Rallye Monte Carlo en 2026 sur le territoire de la Commune de Villebois Les Pins.



Tous les points ont été abordés. Madame le Maire clôt la séance et remercie les conseillers municipaux à 19 h30.

Madame le Maire,  
Marianne ROUX.

